

S É N A T

AVRIL 1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 19 avril 1961. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Lucien Paye, Ministre de l'Education nationale, qui, après avoir rappelé les difficultés auxquelles il doit faire face, dues surtout à l'accroissement démographique de notre pays, a retracé les grandes lignes de sa politique.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, la réforme entreprise sera poursuivie de telle sorte qu'une orientation rationnelle des élèves soit réalisée sans aucune « hiérarchisation » du classique, du moderne et du technique, tandis qu'on s'efforcera de construire plus vite et à meilleur compte les locaux indispensables.

Quant au personnel enseignant, la crise de recrutement reste aiguë pour les mathématiques, elle devient menaçante pour les lettres classiques et demeure préoccupante dans toutes les disciplines du « technique », ainsi que pour le « primaire ».

Le Gouvernement s'est efforcé de porter remède aux difficultés de recrutement par une amélioration des traitements des professeurs et instituteurs. Le ministre s'est plu à reconnaître l'égale bonne volonté qui s'est manifestée de part et d'autre au cours des récentes difficultés qui auraient pu aboutir à des conséquences très fâcheuses et il a donné quelques détails sur les mesures financières prises pour satisfaire l'essentiel des revendications qui lui avaient été soumises et qui ont, d'ailleurs, été rendues publiques.

Il a manifesté son désir de poursuivre son œuvre par une utilisation poussée de toutes les ressources possibles, tant en personnel qu'en locaux, pour que l'Université soit toujours à la hauteur de sa tâche.

Le ministre a, enfin, répondu à diverses questions posées notamment par M. René Dubois, au sujet de l'utilisation des crédits de constructions scolaires, des lycées « climatiques » et, d'une façon générale, de la défense de l'humanisme dans l'enseignement et par M. Tinant, sur l'éducation des enfants « retardés » et le ramassage scolaire.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 19 avril 1961. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné M. Jean Bertaud comme rapporteur du projet de loi (n° 162, session 1960-1961), rendant applicables les articles 12 à 27 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer à certaines entreprises de transport public.

Puis, elle a désigné M. de Villoutreys pour représenter le Sénat au sein du Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie. Elle a, ensuite, adopté le projet de rapport d'information élaboré à la suite de la mission effectuée par une délégation de la commission en Algérie et au Sahara (avril 1960).

Enfin, par scrutin secret, elle a désigné M. Paulian pour représenter le Sénat au sein du Conseil d'administration de la Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales pour les départements algériens. Le vote avait donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	16
Bulletins blancs.....	3
Suffrages exprimés.....	13
Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

M. Paulian 10 voix.
M. Beloucif 3 voix.

La réunion de la commission s'est ensuite poursuivie par l'audition de M. Rochereau, Ministre de l'Agriculture, sur les problèmes viticoles.

Le ministre a tout d'abord rappelé les dispositions fondamentales du décret du 16 mai 1959, relatif à l'organisation du marché du vin et l'ensemble de mesures intervenues depuis lors en vue d'améliorer le régime institué par ce décret. Il a, ensuite, analysé la situation actuelle du marché du vin : après avoir connu des oscillations autour du prix plancher, à partir de janvier 1960, les cours se trouvent raffermis depuis le début de mars et cotent, en moyenne, au-dessus du prix plancher. Cette situation ne doit cependant pas faire oublier que le report à la fin de la présente campagne doit conduire à des disponibilités en propriété de l'ordre de 20 millions d'hectolitres.

Le ministre a rappelé qu'au cours des réunions de la « Table ronde », les représentants professionnels avaient mis l'accent sur l'intérêt de développer les moyens de stockage. A cet effet, un programme complémentaire d'investissement vient d'être mis au point qui porte sur plus d'un million d'hectolitres et représente un effort financier supplémentaire de 18 millions de nouveaux francs. La capacité de stockage, qui est de l'ordre de 28 millions d'hectolitres, sera ainsi portée à plus de 29 millions d'hectolitres et devrait permettre de faire face aux excédents reportés.

M. Rochereau a également indiqué :

— que les problèmes à plus long terme — et notamment l'équilibre du bilan ressources-utilisation — étaient actuellement étudiés dans le cadre des travaux du IV^e plan ;

— que la définition d'une politique viticole commune dans le cadre de la C. E. E. ne marquait que peu de progrès.

Le ministre a enfin répondu aux questions qui lui ont été posées par le président, MM. Puzet, Paulian, Beaujannot, David, Verneuil, Legros, Lebreton, notamment sur les mesures prises ou envisagées en faveur des viticulteurs sinistrés, la répartition du quatum, les transferts, la campagne anti-vin, les progrès de nos exportations.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT
ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 19 avril 1961. — Présidence de M. Raymond Bonnefous, président. — La commission a examiné le rapport de M. André Fosset sur le projet de loi (n° 145, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation de la région de Paris.

Les principales décisions de la commission ont été les suivantes :

1° En ce qui concerne les limites du district, elle a adopté le texte de l'Assemblée Nationale qui prévoyait l'inclusion des départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, ainsi que les communes desdits départements :

2° La commission a maintenu l'institution d'un délégué général, mais elle a, par ailleurs, précisé que le président du conseil d'administration du district serait élu par celui-ci parmi ses membres ;

3° En ce qui concerne le financement, la commission a rejeté les dispositions votées par l'Assemblée Nationale, prévoyant l'institution d'une contribution spéciale connue sous le nom de « superpatente » et a adopté le mode de financement prévu par le Gouvernement dans son projet de loi initial.

Le montant de la taxe spéciale d'équipement serait réparti entre les communes sur la base des contributions locales classiques, à savoir : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle prévue au chapitre premier de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959.

La commission a remis à une séance ultérieure la désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 160, session 1960-1961) de M. Marcilhacy, tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'Etat.

M. Rabouin a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 161, session 1960-1961) de Mme Cardot, tendant à modifier l'article 76 du Code civil.